



Lycées publics



**DOTATION D'INVESTISSEMENT POUR
LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2025**

**ENGAGEZ LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE
DE VOTRE ÉTABLISSEMENT !**



Édito



La transition écologique est un enjeu essentiel pour notre société, c'est pourquoi la Région Grand Est s'engage au quotidien en sa faveur et souhaite être un moteur pour l'ensemble des acteurs de son territoire. Cette ambition a été réaffirmée par le vote à l'unanimité du rapport pour « l'accélération de la transition écologique et énergétique dans les lycées », lors de la séance plénière du 23 juin 2022.

Les lycées, lieux de vie pour près de 220 000 élèves, leurs enseignants et tous les personnels engagés dans le service public de l'éducation, sont au carrefour des problématiques environnementales et écologiques à plusieurs égards :

- on y consomme de l'eau, de l'énergie, des carburants, des denrées alimentaires, autant de ressources qu'il faut préserver et utiliser à bon escient,
- par l'apprentissage et l'éducation, on s'y prépare aux métiers de demain, on y forme aussi à l'écocitoyenneté et à la responsabilité,
- on y développe l'engagement grâce aux projets portés par les directions et par les équipes pédagogiques mais aussi grâce à l'action des éco-délégués dont le rôle est de participer activement à la mise en œuvre du développement durable dans leur établissement.

Dans ce contexte, la Région déploie des projets d'optimisation énergétique des bâtiments à travers des investissements massifs notamment dans le cadre de son plan "Lycées verts", "NEOLUX" et "Solar'Est" (achat de l'énergie, rénovation énergétique des bâtiments, développement des énergies renouvelables, relamping, raccordement aux réseaux de chaleur collectifs, régulateurs de tension, etc.).

En parallèle, depuis 2021, la dotation d'investissement pour la transition écologique (DITE) d'un montant global de 5,6 M€ permet à chaque établissement de s'engager dans des actions/projets de développement durable qui répondent à ses spécificités, à ses besoins, à sa sensibilité.

Pour vous accompagner techniquement, une boîte à outils alimentée régulièrement est désormais disponible sur la page [Lycée en Transition](#).

Le présent document a pour vocation d'être un support venant appuyer les projets des établissements en précisant des points de vigilance et en proposant des idées et des exemples d'actions qui peuvent alimenter, entre autres des groupes projets ou venir ouvrir de nouvelles perspectives. Sur la base des quatre années d'existence de ce dispositif, une foire aux questions et des expériences réussies ont été ajoutées à ce guide.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Franck LEROY,
Président de la Région Grand Est

Quelles priorités ?

Dans un contexte de crise économique, géopolitique et climatique, les enjeux de la transition écologique et énergétique des lycées prennent une dimension renforcée.

La Dotation d'Investissement pour la Transition Ecologique peut permettre d'agir rapidement sur ces problématiques prégnantes. A titre informatif, le tableau ci-dessous reprend les actions éligibles et répondant aux priorités actuelles.

	Faire face à la hausse des coûts de l'énergie	Atténuer les effets du changement climatique	Répondre aux évolutions réglementaires
Robinet thermostatique auto-équilibrant (dans le respect du contrat d'exploitation des installations de chauffage)	✓		
Equipement de LED (si NEOLUX ne peut intervenir)	✓		
Interrupteur temporisé / détecteur de présence	✓		
Favoriser la pratique du vélo (borne de recharge, kit bioéthanol, vélo électrique, remorque à assistance électrique pour vélo, borne de réparation pour vélo, rangement pour trottinettes, etc.)	✓	✓	
Films thermiques anti-chaaleur, rideaux	✓	✓	
Végétalisation / naturalisation (plantation d'arbres, fleurs, potager, verger, mare, etc.)		✓	
Poubelles de tri			✓
Tables de tri /Gâchimètre à pain			✓
Bar à salades / légumes / desserts			✓
Composteurs			✓
Gourdes / gobelets et fontaines à eau		✓	✓
Boutons presseoirs dans les sanitaires		✓	
Mousseurs/pommeaux de douche hydro-économés	✓	✓	



Principes de mise en œuvre

La présente section a pour objet d'apporter des informations précises, à destination notamment des équipes de direction sur des aspects juridiques, techniques et financiers.

1. Modalités financières

La Dotation d'Investissement pour la Transition Ecologique (DITE) est une **subvention d'investissement** destinée à financer des projets globaux de développement durable dans les lycées.

Elle doit répondre aux principes de mise en œuvre décrits ci-après.

Certains projets, même dans le cadre d'une opération globale, ne peuvent pas être imputés en OPC* sur le budget des établissements (ex : réalisation d'un espace potager avec installation d'un système de récupération d'eau de pluie, petit matériel, etc.) dans la mesure où individuellement, certains de ces achats sont inférieurs à 800 €. Aussi, il est **possible d'imputer cette subvention au service ALO****.

La DITE ne peut servir :

- à **compléter ou se substituer à d'autres interventions régionales**, par exemple en matière d'acquisition de matériel ou de réalisation de travaux,
- à **réaliser des travaux sur le patrimoine régional** (changement de fenêtres par exemple),
- à **installer des panneaux solaires ou photovoltaïques**,
- à acheter des **voitures électriques ou leur borne de recharge**.

Il est possible de **financer des interventions pédagogiques** dans le cadre de la DITE si celles-ci s'intègrent **dans un projet global d'investissement** (intervention d'une association durant la plantation d'un potager ou pour sensibiliser au tri des déchets grâce aux nouveaux équipements). Ces interventions ne peuvent pas constituer les seules actions réalisées avec ces crédits.

* Opération en Capital

** Administration et Logistique

Cette subvention doit être inscrite au budget de l'établissement. Si son utilisation ne peut pas être complètement réalisée sur l'année de son attribution, **le reliquat peut être reporté sur l'année N+1**, étant entendu qu'il devra rester affecté à une opération globale de développement durable et retracé en classe 4 sur la pièce 18 du compte financier.

En cas de question, la Direction des lycées durables et de l'éducation (lyceeenttransition@grandest.fr) se tient à votre disposition.



BONNE IDÉE

Une partie de la DITE pourrait utilement être attribuée aux éco-délégués afin qu'ils puissent bénéficier d'une enveloppe financière pour la réalisation concrète d'un projet durant l'année scolaire.

2. Modalités techniques

Le champ d'intervention de la DITE est très large et peut prendre des formes très différentes. De manière générale, elle peut conduire à :

- des achats de matériels,
- des travaux d'aménagements,
- d'autres types d'investissement.

Certains équipements peuvent vous aider à répondre à des évolutions réglementaires récentes ou à venir, ils seront indiqués spécifiquement dans les prochains chapitres.

Par ailleurs, la DITE ne peut pas être utilisée pour réaliser des travaux sur le patrimoine régional sans l'accord exprès de la Région, recueilli par l'intermédiaire de la Maison de Région. Il s'agit en effet d'éviter que les projets envisagés dans le cadre de la mobilisation de la DITE aient des impacts :

- techniques : sont à écarter, sauf accord exprès, les interventions (travaux ou installations) pouvant présenter des risques particuliers (par exemple éléments ayant des prises au vent, impactant les puissances électriques, concernant des éléments de bâti susceptibles de contenir de

l'amiante, ainsi que les interventions sur le clos et le couvert susceptibles d'affecter l'étanchéité à l'air ou à l'eau des ouvrages...)

- juridiques : il convient, avant d'initier des opérations susceptibles de représenter un risque juridique, de recueillir les agréments nécessaires, par exemple en termes de protection du patrimoine classé, de respect des périmètres ABF*** ou des dispositions relatives aux installations classées notamment pour la protection de l'environnement
- financiers : sont à éviter, sauf accord exprès des services de la Région, des investissements générant par la suite des coûts de fonctionnement, de maintenance ou d'entretien particuliers nécessitant une évolution des moyens de fonctionnement, ressources humaines ou financières, mis à disposition des lycées.

En cas de doute ou d'un besoin d'expertise, il est recommandé de prendre l'attache des Maisons de Région avant d'initier un projet. Les exemples proposés dans le document mettront en lumière les projets nécessitant la concertation avec la Maison de Région.



Accord de la Maison de Région nécessaire



Avis de la Maison de Région recommandé



Impact sur le travail des agents



Coûts de fonctionnement



Projet pouvant être intégré dans une démarche pédagogique



Équipement permettant de se conformer à la réglementation



Réduire les déchets

La variété et la quantité des déchets d'un établissement scolaire sont importantes : papier, plastique, déchets assimilés aux ordures ménagères, bio-déchets, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets dangereux, déchets verts, etc. Des solutions doivent être mises en place pour réduire le plus possible les déchets de l'établissement et pour les valoriser au mieux ou les éliminer dans des filières existantes.

Une communication efficace, des bons réflexes et quelques équipements peuvent facilement permettre de diminuer la quantité de déchets dans l'établissement et de faire des économies !



Les évolutions réglementaires nécessitent également de s'équiper convenablement :

- Êtes-vous en mesure de trier et valoriser vos biodéchets ? (obligation depuis le 1^{er} janvier 2024) ?
- Comment valorisez-vous vos biodéchets (espaces verts, restauration) ?
- Pouvez-vous proposer une alternative aux bouteilles en plastique ?
- Collectez-vous les déchets d'équipements électriques et électroniques ?
- Triez-vous tous vos déchets ?

TABLE DE TRI

Une table de tri permet de trier plus efficacement les déchets de la restauration scolaire (alimentaires, recyclables, non recyclables...). Si les parois sont transparentes, cela permet de se rendre compte de la quantité de déchets. De même, le coût de l'enlèvement des déchets peut être réduit si l'établissement met en œuvre une démarche de sensibilisation au gaspillage alimentaire. La table de tri devra être vidée et nettoyée quotidiennement.

Vigilance :



Espace disponible, mesure de l'impact sur les flux d'élèves, impact sur l'organisation de la plonge

Complexité :
++

Coût :
500 €

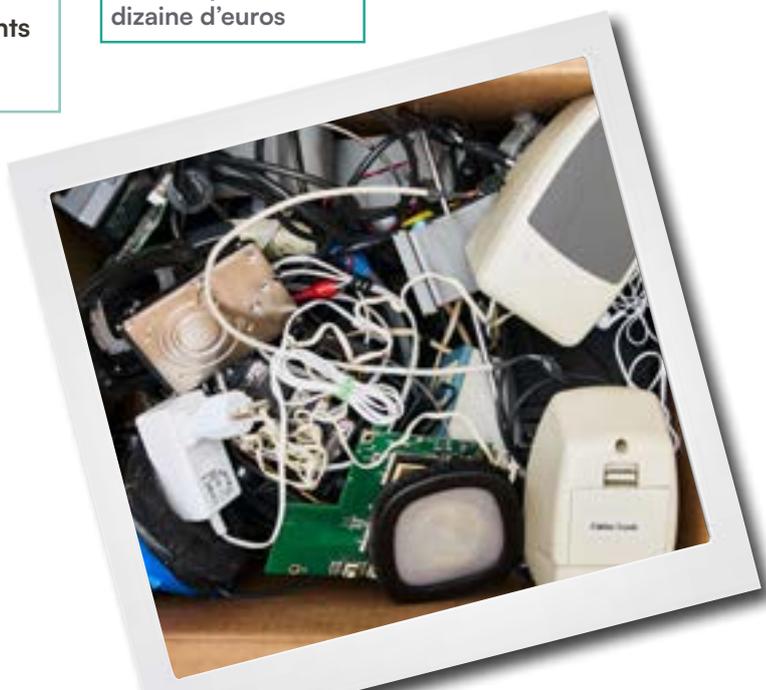


Depuis le 1^{er} janvier 2024, tous les biodéchets doivent être triés et valorisés.

PILES RECHARGEABLES

Si vous utilisez des appareils énergivores qui fonctionnent avec des piles, préférez les piles rechargeables !

Coût : à partir d'une dizaine d'euros





POUBELLES DE TRI

Bien s'équiper en poubelles de tri et conformément aux règles de tri proposées par votre collecteur de déchets est indispensable pour valoriser au mieux les déchets et limiter la quantité des ordures ménagères.

Une information claire devra également être ajoutée à proximité de chaque bac.



Tri et collecte imposés des déchets papiers/cartons, plastiques, métaux, verres, bois, minéraux et plâtres pour les producteurs de 1100 L/semaine (Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, 2015).



Complexité :
+

Coût : très variable selon les volumes et les quantités achetées

CENDRIER

Les mégots de cigarettes représentent 40 % des déchets récupérés dans les villes et sur les plages lors des campagnes internationales de nettoyage. Chaque mégot qui atterrit dans un caniveau au lieu d'un cendrier pollue, à lui seul, 500 litres d'eau. Un filtre de cigarette jeté dans la nature ou sur la voie publique met plusieurs années à se biodégrader. En milieu terrestre comme en milieu marin, la nature l'élimine en 12 ans environ.

L'établissement peut disposer à ses abords des cendriers et faire collecter les mégots par des entreprises spécialisées dans leur valorisation (mobilier, énergie).



WEeTRI Box TOUT EN UN

L'opération WEeTRI est une opération nationale menée par Ecologic qui consiste à mobiliser tous les citoyens. En proposant un meuble adapté à la collecte des petits appareils électriques, le tri des déchets est assuré. Le meuble WEeTRI Box tout-en-un est accompagné d'un kit de communication pour sensibiliser, mobiliser et reporter les résultats au sein du lycée.

Complexité :
+

Coût :
45 €

ENTRETIEN DES LOCAUX

Pour limiter l'achat de produits d'entretien dont la composition peut altérer la qualité de l'air et dont les emballages créent des déchets, des lycées ont choisi d'acquiescer :

- des nettoyeurs vapeurs,
- des auto-laveuses,
- des distributeurs automatisés de produits de nettoyage.

L'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles a été sollicité pour donner son avis académique quant à l'utilisation de l'eau ozonée. Un avis défavorable a été rendu en juillet 2023 compte tenu du manque de données publiées pour traiter l'ensemble des interrogations. Il est recommandé aux établissements de surseoir à tout achat de générateur d'eau ozonée.



BAR À SALADES, LÉGUMES, DESSERTS

Cet équipement de restauration collective permet aux convives de se servir eux-mêmes la quantité de nourriture voulue. Cela permet de réduire le gaspillage alimentaire, et peut réduire le travail de service du personnel de cuisine, puisqu'il n'est plus nécessaire de préparer des ramequins d'entrée, ni de servir à chaque personne les plats proposés au menu mais uniquement de remplir et nettoyer le bar. Un bar permettra aux élèves de se servir des quantités ajustées au goût et à l'appétit, et donc de réduire le gaspillage.

Complexité :
+

Coût :
à partir de
5 000 €



Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025 par rapport au niveau de 2015 (Loi AGECE, 2020).

GÂCHIMÈTRE À PAIN

Un gâchimètre à pain est un contenant généralement transparent qui permet de voir et mesurer la quantité réelle de pain gaspillé. Il permet de sensibiliser au gaspillage alimentaire et de réduire la quantité de pain jeté. Le pain récolté peut être valorisé séparément.



Complexité :
++

Coût :
50 à 300 €



Réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025 par rapport au niveau de 2015 (Loi AGECE, 2020).

FONTAINE À EAU ET GOURDES

Une bouteille en plastique sur deux est triée. Une fontaine à eau permet de réduire la production de déchets plastiques (bouteilles d'eau). On préférera une fontaine à eau raccordée sur le réseau, pour inciter les usagers à consommer de l'eau de ville. Si la fontaine est pourvue d'un filtre, celui-ci devra être changé régulièrement. L'achat d'un tel équipement peut se faire en même temps que l'achat de gourdes, assorti d'une démarche de sensibilisation des usagers. Offrir une gourde à chacun des élèves permet de limiter l'usage des bouteilles en plastique.

Vigilance :



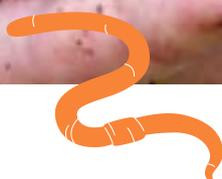
Raccordements nécessaires pour la fontaine à eau

Complexité :
+

Coût : 500
à 1 000 € et
3 à 20 €/gourde



Mise à disposition d'une fontaine à eau accessible au public obligatoire. Interdiction de la distribution gratuite de bouteille d'eau en plastique (EGALIM, 2018).



COMPOSTEUR

Le compostage permet de valoriser les déchets verts ou les déchets issus de la restauration. Cette solution peut être choisie pour valoriser tout ou partie des bio-déchets produits.

Il nécessite :

- un accompagnement spécifique de la part d'une structure compétente (maître-composteur) ;
- un diagnostic de la quantité de biodéchets produite pour dimensionner l'aire de compostage ;
- au minimum 2 personnes formées et garantes du suivi et du bon fonctionnement ;
- un approvisionnement en matière sèche régulier et un exutoire pour le compost produit (cela doit être local et pour les cultures de racines uniquement) ;
- un esprit d'équipe et une motivation sur le long terme.

Selon la localisation, la taille, les solutions existantes, les habitudes, le compostage de proximité n'est pas toujours la solution la plus pertinente. Certains lycées manqueront de place ou présenteront une configuration non adaptée, d'autres n'auront pas l'opportunité d'utiliser le compost, quelques-uns pourront bénéficier ou bénéficier déjà d'une solution d'enlèvement plus pratique, etc.

N'hésitez pas à prendre contact avec Claire DELANGE (claire.delange@grandest.fr) pour ce type de projet.

Selon l'ADEME, le coût de gestion d'un composteur est en moyenne de 600 €/ tonne (pour 5 tonnes par an) avec un temps passé d'une à trois heures par semaine. Avant de démarrer le compostage de l'ensemble des déchets de la restauration, une étude est nécessaire ainsi qu'un suivi proposés par un expert. Cela peut coûter environ 3 000 €.

Vigilance :

Emplacement, aménagements préalables



Trier, valoriser tous les bio-déchets au 31 décembre 2023

Complexité : ++

Coût : à partir de 300 € pour des composteurs mécaniques

A partir de 6 000 € pour un composteur électromécanique

Attention les déshydrateurs, sécheurs, éco-digesteurs sont des solutions de pré-traitement des biodéchets et non de valorisation. L'achat de tels équipements n'évite pas le compostage ou la collecte.

Il est recommandé de faire appel aux conseillers techniques, au service équipement ou à la Maison de Région pour vérifier la pertinence de cet investissement.



Économiser l'énergie

Avec la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) et le Décret Tertiaire de la loi ELAN, l'Etat a fixé des objectifs ambitieux de sobriété énergétique :

- Rénover l'ensemble du parc immobilier au niveau du standard des Bâtiments Basse Consommation (BBC) avant 2050 ;
- Réduire les consommations en énergie finale des bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m² de 60 % en 2050, 50 % en 2040, et 40 % dès 2030 (par rapport à une année de référence comprise entre 2010 et 2020).
Pour atteindre ces objectifs, la Région Grand Est a voté le « Plan Lycées Verts » qui porte sur les axes suivants :
- Rénovation thermique des bâtiments des lycées (isolation des toitures, des façades, remplacement des menuiseries), en commençant par les plus énergivores ;
- Interventions sur les systèmes de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire pour en optimiser le fonctionnement et faire baisser les consommations d'énergie ;
- Plan de maîtrise des consommations d'eau par la mise en place de compteurs d'eau communicants ;
- Programme pluriannuel de solarisation des toitures des lycées (« Solar'Est »).

Les quelques équipements présentés ci-après permettront de réaliser des économies de chauffage et d'électricité non négligeables, tout en conservant ou améliorant le confort des usagers.

Ces équipements auront tout intérêt à être complétés par des actions de sensibilisation : en effet, les comportements vertueux des usagers peuvent générer jusqu'à 10 % d'économies d'énergie !

Source : https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2020-11/datalab_70_chiffres_cles_energie_edition_2020_septembre2020_1.pdf



Confort thermique

OCCULTATIONS SOLAIRES

Les brise-soleil orientables permettent de limiter la surchauffe des salles lors des pics de chaleur.

Leur installation doit être réfléchi ; il convient d'identifier préalablement les pièces ne pouvant garantir le confort d'été. Les pièces les plus à même de bénéficier des occultations sont les pièces :

- ayant des ouvertures orientées à l'ouest (en priorité), est ou sud
- où les surfaces vitrées représentent plus de 25 % de la surface habitable
- où la température intérieure est supérieure à 26° C en été.

Vigilance :



L'installation d'éléments extérieurs nécessite une déclaration préalable de travaux. Il convient également de faire valider le projet par la Maison de Région, qui pilote les travaux de ravalement de façade et d'Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE).

Complexité :
+++

Coût :
un devis est nécessaire pour avoir une indication

FILMS THERMIQUES ANTI-CHALEUR

Appliqués sur le côté interne des parois vitrées, les films de protection solaire permettent de réduire les déperditions de chaleur. Il faut toutefois veiller à garantir une luminosité suffisante dans la pièce afin de ne pas augmenter les besoins d'éclairage de la pièce.

Vigilance :



La pose nécessite une installation spécifique liée notamment à chaque type de vitrage. Ces films ont une durée de vie de 5 à 10 ans environ

Complexité :
++

CHAUFFAGE : ROBINETS THERMOSTATIQUES

Les robinets thermostatiques autoéquilibrants (impérativement horizontaux pour garantir une lecture fiable de la température par la sonde) permettent de réguler la température, pièce par pièce, selon les apports internes et solaires et les besoins des usagers. La température recommandée en journée dans les pièces occupées se situe entre 19 et 21°C.

Vigilance :



Les robinets thermostatiques doivent être installés dans le cadre des contrats d'exploitation et de maintenance. L'exploitant se charge d'effectuer une régulation fine. L'installation doit également être couplée à la sensibilisation des usagers sur les bonnes pratiques.

Complexité :
+

Coût : à partir de 20 €

SONDES DE CO₂

Les sondes de CO₂ mesurent le taux de concentration de CO₂ de l'air intérieur (en ppm) et retranscrivent les résultats en temps réel par l'intermédiaire de voyants lumineux de différentes couleurs, du vert (niveau de CO₂ optimal) au rouge (il est temps d'aérer !). Les usagers sont ainsi encouragés à aérer régulièrement les locaux, ce qui contribue à améliorer la qualité de l'air intérieur et le confort thermique des usagers en optimisant la durée de ventilation des locaux.

Dans le cadre de la démarche engagée en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les lycées, la Région Grand Est a doté l'ensemble des lycées de 3 à 5 capteurs semi-connectés (en fonction des effectifs). Pour sensibiliser un plus grand nombre d'usagers, les lycées peuvent financer des sondes de CO₂ supplémentaires avec la DITE.

Complexité :
+

Coût :
environ 100 € par sonde



BONNE IDÉE

N'hésitez pas à mobiliser les éco-délégués pour l'utilisation de ces capteurs dans les salles de classe par exemple. Des webinaires sont à disposition pour informer et former les utilisateurs.

<https://app.livestorm.co/cr-grandest/sensibilisation-a-la-qualite-de-lair-interieur/live?s=5e312d16-689c-43bd-abea-3cca9ef0d515#/chat>

THERMOMÈTRE À SONDE (*)

Le thermomètre à sonde permet de mesurer la température de l'air ambiant d'une pièce.

Complexité :
+

Coût : 25 €

THERMOMÈTRE INFRAROUGE (*)

Le thermomètre à sonde permet de mesurer la température d'une paroi (mur donnant sur l'extérieur) et de calculer la température ressentie.

Complexité :
+

Coût : 20 €

(*) Équipements figurant dans le kit «Débranche ton lycée, la méthode» pouvant être emprunté auprès de votre Maison de Région

Bon à savoir :

Température ressentie =
(Température de la pièce + Température du mur) / 2

Consommation électrique

VÉLO CHARGEUR

Ce type d'équipement permet de recharger un équipement électronique comme un téléphone portable à la force de ses muscles. Il peut s'installer à l'extérieur comme à l'intérieur selon les modèles.

Complexité :
+

Coût : à partir
de 3 000 €

MULTIPRISES AVEC INTERRUPTEUR

Même éteint, un appareil branché consomme de l'énergie. Pour supprimer ces consommations inutiles d'électricité, il convient de débrancher les appareils. Les multiprises à interrupteur permettent de le faire en un geste !

Complexité :
+

Coût : 15 €

WATTMÈTRE (*)

Le wattmètre mesure en temps réel la puissance d'un appareil électrique en watts (W) ou en kilowatts (kW). Certains modèles estiment le coût de la consommation électrique (en €) et fonctionnent avec une application sur smartphone.

Complexité :
+

Coût : 35 €

(*) Équipements figurant dans le kit «Débranche ton lycée, la méthode» pouvant être emprunté auprès de votre Maison de Région



Éclairage

INTERRUPTEURS TEMPORISÉS

Adaptés aux espaces communs et aux locaux occupés de façon intermittente (couloirs, WC, etc.), les interrupteurs temporisés permettent de réduire les éclairages inutiles.

Complexité :
+

CELLULES PHOTOÉLECTRIQUES

Les cellules photoélectriques permettent l'allumage des lampes à partir d'un niveau de rayonnement lumineux réglé par l'utilisateur. Ce dispositif est adapté tant aux zones de circulation qu'aux salles de classe ou autres locaux bénéficiant de lumière naturelle.

Il est recommandé d'associer cet équipement à des détecteurs de mouvement/présence afin que l'éclairage se déclenche uniquement en cas de luminosité insuffisante lorsqu'une personne est détectée.

Complexité :
+

RELAMPING OU ÉQUIPEMENT TOTAL EN LED

Bien que coûteuses, les ampoules LED constituent une technologie d'éclairage intéressante de par leur durée de vie longue et leur efficacité énergétique.

La Région déploie le programme NEOLUX qui a pour ambition de rénover l'éclairage des lycées publics du Grand Est. L'objectif est la mise en place d'un marché de fourniture de luminaires LED permettant de relampar 80 % des surfaces d'un établissement, et ce par les agents techniques des lycées. Ainsi seules sont concernées les surfaces suivantes :

- Salles de classes
- Circulations verticales et horizontales
- Locaux techniques
- WC
- Internat

NEOLUX ne prévoit pas d'intervenir pour les surfaces spécifiques nécessitant une étude d'éclairage préalable telles que :

- Espaces extérieurs dont parking,
- Amphithéâtres,
- Gymnase.

Ces dernières peuvent être prises en charge par la DITE.

NEOLUX présente l'avantage pour les lycées de ne pas se préoccuper de l'approvisionnement puisque c'est la Région (DIMO ou Maison de Région) qui s'en charge pour eux.

En vue d'optimiser les consommations énergétiques, l'ADEME recommande de compléter l'équipement en luminaires LED des bâtiments tertiaires par des systèmes de détection de présence ou de variation de l'éclairage en fonction de la lumière du jour.

Les Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité (BAES), constamment éclairés, peuvent également être remplacés dans un second temps.



Vigilance :

Complexité :
+

Les luminaires LED sont mal adaptés à l'éclairage de grande hauteur de forte puissance (risque de surchauffe).

LUXMÈTRE (*)

Le luxmètre mesure l'intensité lumineuse d'une pièce (en lux). Les recommandations de luminosité variant selon l'utilisation de la pièce, utiliser un luxmètre permet de constater si l'éclairage des différentes pièces est adéquat.

Complexité :
+

Coût : 150 €

Recommandations

- 300 lux pour les salles de classe et les bureaux
- 200 lux pour les sanitaires
- 100 lux pour les espaces de circulations et les cages d'escalier

(*) Equipements figurant dans le kit «Débranche ton lycée, la méthode» pouvant être emprunté auprès de votre Maison de Région





Protéger la ressource en eau

12 litres, soit 8 bouteilles d'eau minérale, c'est la quantité d'eau débitée chaque minute par un robinet classique. Même si la toute première action efficace est de ne pas faire couler l'eau inutilement, des systèmes économisant les consommations d'eau aux robinets, douches et chasses de WC peuvent être installés. **Vigilance :** le personnel d'entretien du fonctionnement des sanitaires devra également s'assurer du bon fonctionnement des systèmes économiseurs mis en place.



Le suivi des consommations d'eau avant et après l'installation des systèmes économes peut faire l'objet d'un projet pédagogique avec les élèves (cycle de l'eau).

Débits économes de référence :

- Lavabo : 4 à 6 L/min
- Évier : 6 à 8 L/min
- Douche : 8 à 10 L/min

PRÉALABLE : MESURER LE DÉBIT D'EAU

DÉBITMÈTRE (POT OU SAC PLASTIQUE) (*)

Le débitmètre sert à mesurer le débit d'un robinet ou d'une douche (en L/min). Il existe sous 2 formes : un pot gradué ou un sac plastique gradué.

Comment mesurer le débit d'eau ?

- avec un sac débitmètre : faire couler l'eau dans le sac pendant 10 secondes et lire la graduation.
- avec un pot débitmètre : Positionner le pot sous le jet d'eau.

Maintenir le pot à l'horizontale et laisser couler l'eau uniformément dans le pot (dans le cas d'un robinet avec bouton poussoir, le maintenir enfoncé le temps de la mesure). Lire la mesure une fois que le niveau d'eau stagne.

Coût : 1 à 2 € pour le sac débitmètre, 30 à 40 € pour le pot débitmètre.

(*) Équipements figurant dans le kit «Débranche ton lycée, la méthode» pouvant être emprunté auprès de votre Maison de Région

POUR LES ROBINETS

Des dispositifs de réduction des débits peuvent être mis en place sur les robinets existants. Ils mélangent l'eau et l'air sans atténuer le confort d'utilisation (aérateurs, mousseurs). Les boutons-presseurs avec temporisation ou les robinets à commande au genou ou au pied permettent quant à eux de limiter plus efficacement l'écoulement. Grâce à ces dispositifs à placer sur les robinets, le débit standard peut être divisé par deux.

Vigilance :

Il est conseillé d'éviter la mixité des systèmes (aérateurs/mousseurs et boutons-presseurs) sur les robinets car les utilisateurs ont tendance à oublier de fermer les robinets restés complètement manuels. Les dispositifs à commande au genou ou au pied sont les plus efficaces en termes d'économies car adaptés à l'utilisation réelle du besoin. En outre, ils préservent des contaminations microbiennes par les mains.

Coût estimé : Boutons-presseurs avec temporisation (robinets) = 50 à 60 €

Robinet à commande au genou = 80 à 90 €

Robinet à commande au pied = 120 à 130 €

Complexité : +

POUR LES DOUCHES

Les dispositifs mobilisables sur les douches permettent d'économiser eau et énergie via des mitigeurs ou des thermostatiques pour une température préréglée. Là aussi les boutons-presseurs avec temporisation sont plus efficaces pour limiter la consommation. Pour l'internat, il peut être intéressant de recourir à des dispositifs comme l'alerte de douche à LED ou le compteur d'eau instantané. Ces équipements sensibilisent les usagers aux économies d'eau, en indiquant par un signal lumineux ou via un moniteur le temps passé sous la douche et les litres d'eau consommés.

Vigilance :

Les dispositifs eau-énergie des douches vont de - 10 % à -20 % pour les mitigeurs et jusqu'à - 40 % d'eau consommée pour les thermostatiques.

Complexité : +

Coût : à partir d'une dizaine d'euros

POUR LES WC

Point de consommation en eau potable le plus important, différents systèmes peuvent être utilisés pour réduire le volume de la chasse d'eau : sacs économiseurs d'eau en plastique placés dans le réservoir avec un crochet, bouteilles d'eau placées dans les réservoirs pour abaisser le niveau du flotteur, plaquettes WC placées au fond de la cuve ou économiseurs stop-eau s'accrochant au mécanisme et permettant d'utiliser le bon nombre de litres à chaque chasse. Les systèmes les plus efficaces restent les chasses à double commande ou les boutons-presseurs pour urinoirs.

Coût estimé : Boutons-presseurs avec temporisation (urinoirs) = 30 €

Complexité : +



VOITURES ÉLECTRIQUES ET LEUR BORNE DE RECHARGE



L'achat d'une voiture électrique ou d'une borne de recharge ne peut pas se faire à l'aide de la DITE. Il est impératif de passer via l'appel d'offres annuel du service Equipement de la Région Grand Est.

Mobilité

En 2019, le transport était le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre (GES) en France, avec 136 Mt CO₂ eq., soit 31 % de l'inventaire national de GES (contre 22 % en 1990 !).

Le changement de mode de déplacement requiert une évolution d'habitudes quotidiennes, souvent ancrées depuis l'enfance. L'encouragement à la pratique cyclable des lycéens est primordial et indispensable à l'émergence d'une génération utilisant plus fréquemment le vélo. Pour ce faire, il est nécessaire de créer les opportunités de mise en selle des lycéens, mais surtout d'offrir les conditions de déplacement en toute sécurité ainsi qu'un stationnement de qualité dans les établissements.

A l'échelle du lycée, plusieurs pistes peuvent être explorées pour réduire l'empreinte carbone des déplacements : renouveler le parc de véhicules au profit d'alternatives moins polluantes, promouvoir et faciliter le recours aux modes de transport doux (marche à pied, vélo, trottinette, etc.).

Au-delà de la sensibilisation au développement durable, développer l'éco-mobilité au lycée s'avère également être un levier intéressant pour sensibiliser les élèves à la sécurité routière ainsi qu'à l'importance d'une activité physique régulière !



TRANSFORMATION DE VOITURE EN VÉHICULE BIO ÉTHANOL

Le boîtier de conversion E85 permet de convertir un véhicule essence en un véhicule compatible avec le bioéthanol. Le prix du kit bio-éthanol varie selon le type de moteur (à essence à injection directe ou indirecte), son nombre de cylindres, sa puissance, le modèle de kit et la main d'œuvre. Ce tarif comprend le matériel, l'installation du boîtier par un professionnel habilité, l'homologation du boîtier, afin d'officialiser son installation auprès des assurances et d'être en règle au contrôle technique, et une garantie qui couvre l'ensemble des pièces qui se trouvent en contact avec le carburant.

Vigilance : 



Complexité :
+++

Coût :
de 800
à 1 600 €



VÉLOS ÉLECTRIQUES

Équipé d'une remorque ou en version cargo, le vélo électrique peut être utilisé pour les besoins logistiques du lycée (cf. « Remorque à assistance électrique pour vélo » ci-dessous).



Finançable via le Plan Vélo
(cf appel à projets Equipements 2025)

Complexité :
+

Coût :
à partir
de 2 000 €

REMORQUE À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE POUR VÉLO

Comme le vélo cargo, la remorque à assistance électrique pour vélo constitue une alternative aux véhicules utilitaires pour la logistique au sein du lycée (livraisons, transport des déchets verts lors des opérations d'entretien, etc.). Elle permet de transporter jusqu'à 350 kg de charge utile sans effort. Pouvant être combinée à un vélo électrique ou classique, elle peut également être utilisée à la main tel un chariot. Plusieurs modèles de remorques existent : pick-up, fourgon, frigorifique.



Finançable via le Plan Vélo
(cf appel à projets Equipements 2025)

Complexité :
+

Coût :
à partir
de 10 000 €

BORNE DE RECHARGE POUR VÉLOS ÉLECTRIQUES

Il s'agit d'une simple prise à laquelle les utilisateurs viennent se brancher. Elles sont à mettre en place à l'extérieur à proximité d'une source d'électricité. Cela offrira plus de flexibilité d'utilisation de ces vélos aux utilisateurs.

Vigilance : 

Raccordement électrique nécessaire



Complexité :
++++

Coût :
6 000 €
pour 4 vélos

BORNE DE GONFLAGE ET DE RÉPARATION POUR VÉLO

Une borne de gonflage et de réparation en libre accès permet aux usagers de gonfler les pneus de leur vélo et d'effectuer des réparations en toute autonomie. Elle est équipée d'une pompe à pied et d'outils (clefs, tournevis, démonte-pneu) ainsi que d'un crochet pour suspendre le vélo et le réparer plus confortablement.

Vigilance : 

Fixation sur plot ou dalle béton



Finançable via le Plan Vélo
(cf appel à projets Equipements 2025)



ABRI À VÉLO LÉGER

Seuls les abris à vélo légers ne nécessitant pas de lourds travaux sont éligibles à la DITE. En effet, dans son Plan vélo Régional approuvé lors de la séance plénière du 23 juin 2022, la Région s'engage à équiper tous les lycées de stationnements vélo de qualité dès que cela est réalisable. Ainsi, un budget de 4 M€ a été attribué pour cette action. Avant d'engager des démarches pour un tel aménagement, contactez votre Maison de Région pour vérifier si une installation n'est pas déjà prévue prochainement. L'espace dédié répondra à un certain nombre de critères : une bonne accessibilité et de bonnes conditions de fixation, un éclairage, visible de tous, couvert et, dans la mesure du possible, des casiers à disposition. Cet espace peut également proposer des attaches pour les trottinettes et les skateboards et est toujours mutualisé : il doit profiter autant aux élèves qu'à la communauté éducative.

Vigilance : 

Selon la taille de l'installation, une demande préalable de travaux ou un permis de construire pourra être exigé.

Complexité :
+++

Finançable via le Plan Vélo
(cf appel à projets Equipements 2025)



ARCEAUX ET APPUIS-VÉLO

Un arceau permet d'attacher 2 vélos en 3 points (cadre, roue avant et support). Il est conseillé de privilégier les modèles simples en «U» aux arceaux aux formes originales, qui, bien qu'esthétiques, sont moins pratiques à l'utilisation et à l'entretien. Les arceaux doivent être espacés d'un mètre pour permettre l'attache de 2 vélos par borne.

Complexité :
+

Coût :
à partir de 60 €
par arceau

Finançable via le Plan Vélo
(cf appel à projets Equipements 2025)



SUPPORT DE RANGEMENT POUR TROTTINETTES

Pour faciliter l'usage de la trottinette au lycée, proposer une solution de stationnement pratique est essentiel. Il existe des casiers spécifiquement conçus pour ranger et cadenasser des trottinettes. Les modèles les plus courants ont une faible emprise au sol (< 1 m²) et peuvent stocker 9 trottinettes.

Complexité :
+

Coût : à partir
de 900 €

Bon à savoir :

Le nombre de places de stationnement pour vélo proposé doit être adapté à la fréquentation de l'établissement : prévoyez au moins 15 % du nombre total d'utilisateurs du lycée.





Végétalisation des espaces

POTAGER/JARDIN PÉDAGOGIQUE

Dans un projet de développement de la faune et la flore au sein de l'établissement, il est possible de mettre en place un potager. Il permet aux enseignants de faire découvrir aux élèves le fonctionnement d'un potager en incluant différents aspects : biologique, climatique et local. Il peut être installé dans un espace végétalisé existant. Il faut réfléchir à son orientation en fonction de l'ensoleillement nécessaire aux plantes et éventuellement installer un arrosage automatique.

Vigilance :

Un potager nécessite un entretien et un investissement important. Il est nécessaire de planter, désherber et arroser les plantes.



Complexité : ++
Coût : à partir de 220 €

Espaces extérieurs et végétalisation

Végétaliser, planter, renaturer... Qu'importe le terme, apporter la nature dans un établissement scolaire est notre défi ! Les bénéfices seront nombreux et durables : plus de fraîcheur dans la cour et dans les salles de classe, qualité de l'air améliorée, projets pédagogiques possibles dans les espaces extérieurs, un environnement d'apprentissage plus calme et plus agréable. Les déclinaisons de la végétalisation des espaces extérieurs sont variées, pourvu que certaines précautions soient respectées. Il faudra notamment veiller à utiliser des végétaux locaux, à anticiper les périodes d'entretien et de récolte, et à travailler avec un plan de gestion différenciée. Un lycée vert permettra de meilleures conditions de travail pour tous !

SERRE

Dans un projet de végétalisation de l'établissement, il est possible de mettre en place une serre dans laquelle faire pousser fruits et légumes au cours de l'année. La mise en place de serres permet de sensibiliser les élèves au respect de l'environnement et au développement durable en ayant un contact direct avec la nature. Il faut réfléchir à son orientation en fonction de l'ensoleillement nécessaire aux plantes et éventuellement installer un arrosage automatique.

Vigilance :

Une serre nécessite un entretien et un investissement important. Il est nécessaire de faire une déclaration préalable de travaux. Si la serre fait plus de 20 m² il faudra alors déposer un permis de construire.



Complexité : ++
Coût : à partir de 220 €

PLANTATIONS (FLEURS, HAIES, ARBRES...)

Aménager les espaces verts du lycée permet de les mettre en valeur. Avoir plus de plantes dans les espaces verts favorise la biodiversité, apporte de l'ombre, de la fraîcheur, aide au drainage, ou stabilise des sols en pente, selon les plantes choisies. Il est intéressant de choisir des plantes adaptées au climat, en prenant en compte les changements climatiques actuels et futurs. Pour ne pas augmenter la charge de travail des agents des espaces verts, on pourra planter des espèces pérennes, des haies et des arbres ne demandant que peu d'entretien supplémentaire.

Vigilance :

Il est important de se tourner vers des pépiniéristes de votre territoire et de choisir des espèces locales et non envahissantes !



Complexité : ++
Coût : à partir de 2 000 €



Infiltration des eaux pluviales via l'aménagement d'espaces multi-usages

La Région Grand Est porte un projet de désimperméabilisation des cours de récréation. Ces projets d'envergure sont pilotés par la Direction des Lycées Durables et de l'Éducation. Les lycées qui en bénéficieront seront choisis selon certains critères et les travaux seront suivis par les Maisons de Région. La désimperméabilisation des cours ne fait donc plus partie des projets éligibles à la DITE.

Néanmoins, la dotation peut encore être utilisée par les lycées pour procéder à certains aménagements légers des espaces déjà végétalisés ou bien financer la désimperméabilisation des parkings. Merci de vous renseigner auprès de votre Maison de Région avant de débiter un des projets listés ci-dessous.

PLANTATIONS DANS DES ESPACES VÉGÉTALISÉS

Certains espaces déjà végétalisés, souvent engazonnés, sont la plupart du temps très pauvres en biodiversité. Il est possible de modifier un espace vert du lycée en améliorant la couverture végétale: planter différentes strates de végétation (couvre-sols, arbustes, arbres), installer une haie, ou choisir des arbres et arbustes fruitiers pour un jardin gourmand et mellifère. L'espace sera ainsi plus agréable, plus frais et favorable à la faune sauvage.



Complexité :
++

Coût : à partir
de 5€/m²

DÉSIMPERMÉABILISATION DES PARKINGS

Aujourd'hui les espaces de stationnement restent des surfaces imperméables importantes. Dans le cadre d'un projet de végétalisation des espaces extérieurs du lycée, il serait possible de remplacer le goudron par un revêtement perméable en mettant en place des espaces de parking végétalisés. Cela limitera les ruissellements et une meilleure pénétration dans le sol des eaux pluviales.



Complexité :
+++

Coût : à partir
de 70€/m²

RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

Le récupérateur peut être une cuve enterrée ou non. L'eau collectée peut provenir de gouttières ou bien de tuyaux de drainages déjà installés. L'eau doit seulement servir à arroser les plantes des espaces verts, et ne peut pas être réutilisée pour les sanitaires, par exemple. Il faut prendre en compte la place des tuyaux, et de la pompe dans le cas d'une cuve enterrée. Il faudra vérifier l'absence de moustiques ou d'algues qui pourraient gêner les usagers ou faire baisser la qualité de l'eau.



Complexité :
++

Coût : 100 €
à 5 000 €





Autres installations

PERGOLA

Une pergola est une construction qui offre de l'ombre. On peut l'installer au-dessus des espaces de repos afin de pouvoir offrir des espaces agréables en été pour que les lycéens utilisent au maximum les espaces extérieurs dans un confort optimal.

Vigilance :



Installation avec des risques de prise au vent. Des fondations sont nécessaires pour la structure. L'installation nécessite aussi une demande préalable de travaux.

Complexité :
+++

Coût : à partir
de 1 000 €

ESPACE DÉTENTE ET RESSOURCEMENT

Dans les espaces extérieurs du lycée, peuvent être aménagés des espaces de vie et de travail extérieurs conviviaux grâce à du mobilier adapté. Les usagers peuvent s'asseoir, se retrouver, étudier, se reposer, et mieux s'appropriier les espaces extérieurs. Le mobilier pourra être en matériaux naturels ou bien en plastique recyclé. Il peut être pertinent d'enquêter auprès des élèves sur leurs besoins et envies sur les espaces extérieurs.

Complexité :
+++

Coût : à partir
500 €
à 10 000 €



OMBRIÈRE VÉGÉTALE

Quand la désimpermeabilisation des sols n'est pas possible, l'ombrière végétale peut s'avérer une alternative intéressante pour lutter contre les îlots de chaleur. Il s'agit d'une structure métallique en forme de corolle sur laquelle courent des plantes grimpantes, devenant ainsi un refuge pour la biodiversité. Du mobilier urbain (banc, mange-debout peut également être associé à l'ombrière.

L'installation de cet équipement ne nécessite pas d'intervention sur les infrastructures existantes (cour, réseau souterrain). L'ombrière est équipée d'une réserve d'eau et d'un système d'irrigation connecté. L'alimentation électrique est assurée par batterie solaire ou par raccordement au réseau électrique.

Complexité :
+

Coût : à partir de
10 000 €

Vigilance :



BONNE IDÉE

Le LEGTA d'Obernai a créé un amphithéâtre extérieur pour permettre aux enseignants d'assurer des cours en plein air. Le budget avoisine les 20 000 € et comprend un espace détente attenant à l'amphithéâtre.

MUR VÉGÉTALISÉ

Les plantes poussent ou grimpent sur une portion d'un bâtiment, sur des supports adaptés contre le mur : fils tendus, treillis, poutres, arceaux.... Elles apportent de l'ombre et de la fraîcheur aux murs des bâtiments couverts. Les plantes peuvent être de la famille des lianes, notamment celles qui grimpent sans abimer le support.

Vigilance :

Les plantes ne doivent pas causer de dommages aux murs.



Complexité :
++

Coût :
100 €
à 5 000 €

NICHOIR

(OISEAUX ET CHAUVES-SOURIS)

Un nichoir ne sera utilisé qu'en période de nidification par les oiseaux. La dimension de l'ouverture et sa forme varient en fonction des espèces que l'on souhaite attirer. Pour les chauves-souris, si le nichoir leur plaît, il pourra être utilisé toutes les nuits. Cela favorise la biodiversité et régule naturellement les populations d'insectes.

Contact : La Ligue pour la protection des oiseaux ou la Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères peuvent vous conseiller sur les modèles et leur implantation.



Complexité :
+

Coût :
15 € à 50 €
par nichoir

GRAINTHÈQUE

Une grainothèque est une boîte ou une étagère servant à stocker des graines. On pourra les échanger avec d'autres grainothèques. On pourra utiliser des sachets ou des enveloppes pour stocker les graines, et un carnet pour tenir une forme de registre.

Contact : Graine de troc,
Les Incroyables Comestibles



Complexité :
++

Coût :
10 €
à 100 €

MANGEOIRE À OISEAUX

Une mangeoire favorise la biodiversité. Il existe différents types de mangeoire : suspendue, sur pied, supports à boules de graisse. Elle permet d'observer différentes espèces d'oiseaux, en fonction de la nourriture proposée : tous les oiseaux n'ont pas le même régime alimentaire.

Contact : La Ligue pour la protection des oiseaux peut vous conseiller sur l'alimentation, le type de mangeoire et l'optimisation de son implantation.



Complexité :
+

Coût :
15 €
à 100 €



AMÉNAGEMENTS FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

Plutôt que de positionner un hôtel à insectes comme ceux que nous voyons fleurir un peu partout depuis quelques années, nous conseillons de privilégier des aménagements le plus naturels possibles. Un simple tas de bois, une haie de bois mort, un espace sableux protégé, etc. Rien de tel que d'imiter la nature !



Complexité :
+

Coût :
0 €

RUCHES

Attention, avant d'installer une ruche, il est indispensable de s'interroger sur les ressources alimentaires dont les abeilles bénéficieront. Les environs doivent présenter par exemple des plantes mellifères en quantité suffisante. **Nota bene :** la rédaction d'une convention entre le lycée et l'apiculteur est nécessaire.



Complexité :
++

Coût :
100 €
à 500 €



GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS (MATÉRIEL ET ÉTUDE)

La gestion différenciée des espaces verts permet de gagner du temps, de réduire les déchets verts et de favoriser la biodiversité. Par ailleurs, stopper l'usage des produits phytosanitaires demande de s'équiper de nouveau matériel spécifique. Le matériel acheté doit être plus performant, plus efficace, moins polluant, et répondre à un usage précis. L'outil peut être un broyeur, une désherbeuse thermique, une débroussailleuse, un motobineur, une tondeuse mulching...

La DITE peut subventionner l'accompagnement d'une structure spécialisée pour la rédaction d'un plan de gest
l'achat de matériel adapté.



Complexité :

++

Coût :

500 €
à 10 000 €

Attention, les robots tondeuses sont à utiliser uniquement sur les zones où une tonte régulière a été définie car leur fonctionnement autonome empêche la gestion différenciée.

MARE PÉDAGOGIQUE

Les mares présentent un très vif intérêt environnemental en raison de leur richesse biologique et de la multitude des fonctions biophysiques et sociales qu'elles remplissent. La conception d'une mare ne se fait pas au hasard. Sa profondeur, son emplacement, sa végétalisation, sa perméabilité doivent être bien réfléchis. Une mare bien conçue demandera peu d'entretien. Demandez conseil à des structures naturalistes ou d'éducation à l'environnement à proximité de votre établissement, elles pourront vous accompagner dans la réalisation mais aussi dans la sensibilisation des élèves.

Vigilance :

Des distances sont à respecter par rapport aux bâtiments.



Complexité :

++

Coût :

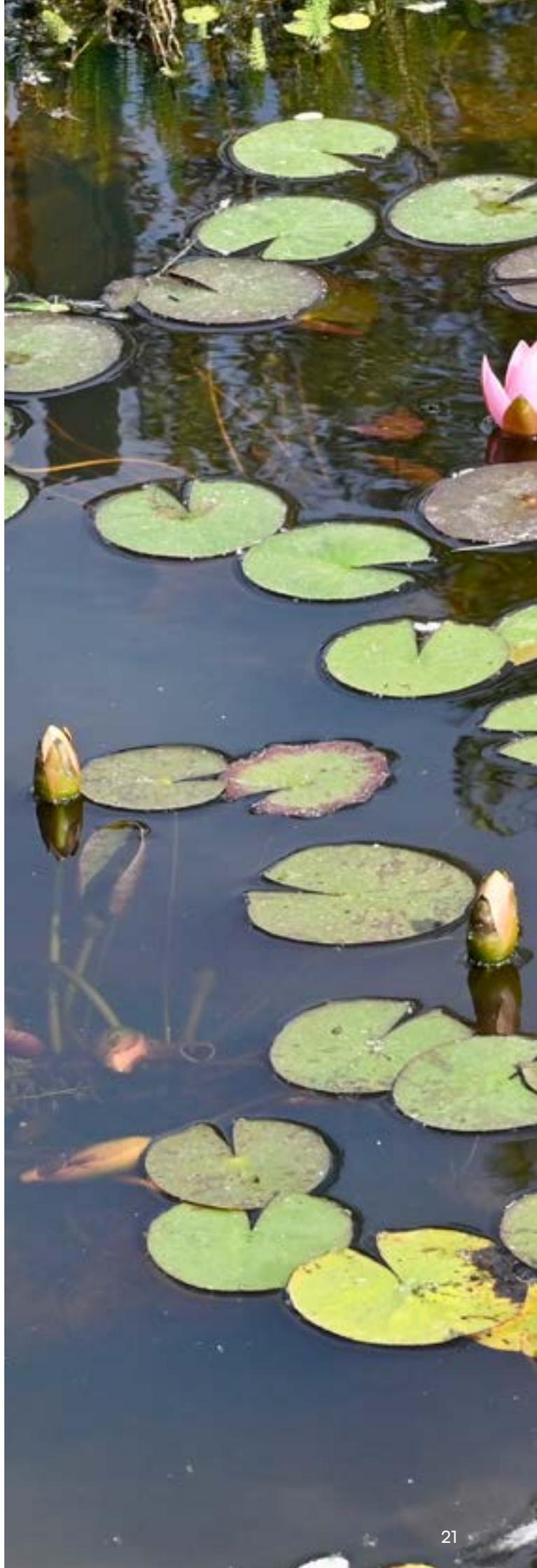
500 €
à 10 000 €



BONNE IDÉE

Le LEGT Ernest Bichat a choisi de mettre en place un système d'arrosage goutte à goutte pour ses espaces extérieurs et limiter la consommation d'eau.

Coût pour l'établissement :
400 € (variable selon les besoins de chacun).





Communication

Les projets doivent être partagés au plus grand nombre, pour expliquer les changements et faire accepter de nouvelles pratiques, pour sensibiliser les usagers, pour donner envie de faire plus et mieux.

Dans le cadre de Lycée en Transition, un projet d'aide à la réalisation de supports de communication est en cours avec des classes spécialisées dans le design graphique.

A noter que de nombreux lycées disposent de filières (bois, ferronnerie, plasturgie, verrerie, travail de la pierre...) qui pourraient parfaitement être sollicités pour la réalisation de ces panneaux d'affichage, n'hésitez pas à les contacter.

Foire aux questions

Disponible dans la [boîte à outils en ligne](#).

PANNEAU D’AFFICHAGE

Un panneau d'affichage permet de faire circuler des informations pertinentes. Une validation est à demander si c'est un panneau sur pied, que des travaux sont à prévoir, par exemple le bétonnage des pieds si c'est un grand panneau extérieur.

Complexité : +
Coût : 200 à 1 000 €

AFFICHES

Les affiches permettent de faire circuler des informations pertinentes. Elles ne demandent qu'un travail de réflexion et de création graphique, qui peut être réalisé en partie par les élèves.

Complexité : +
Coût : 0 à 50 €

Contacts

Direction des Lycées Durables et de l'Éducation, service accompagnement des lycées

lyceentransition@grandest.fr

Maisons de la Région

Charleville-Mézières

22 Avenue Georges Corneau
08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

03 26 70 86 30

maison.charleville@grandest.fr

Saint-Dizier / Bar-le-Duc / Verdun

Site de Saint-Dizier

9 Avenue de la République
52100 SAINT-DIZIER

03 26 70 74 54

maison.saintdizier-barleduc-verdun@grandest.fr

Saint-Dizier / Bar-le-Duc / Verdun

Site de Bar-le-Duc

4 Rue des Romains 55000 BAR-LE-DUC

03 26 70 74 54

maison.saintdizier-barleduc-verdun@grandest.fr

Saint-Dizier / Bar-le-Duc / Verdun

Site de Verdun

44 Rue du Ru 55000 VERDUN

03 26 70 74 80

maison.saintdizier-barleduc-verdun@grandest.fr

Châlons-en-Champagne

5 Rue de Jéricho
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

03 26 70 31 20

maison.chalons@grandest.fr

Troyes / Chaumont

Site de Troyes

9 Rue Charbonnet 10000 TROYES

03 26 70 86 25

maison.troyes-chaumont@grandest.fr

Troyes / Chaumont

Site de Chaumont

2 Boulevard Gambetta
52000 CHAUMONT

03 26 70 86 50

maison.troyes-chaumont@grandest.fr

Thionville / Longwy

03 87 33 61 78

maison.thionville@grandest.fr

Metz

1 Place Gabriel Hocquard 57000 METZ

03 87 61 65 49

maison.metz@grandest.fr

Nancy

4 Rue Piroux 54000 NANCY

03 87 54 32 51

maison.nancy@grandest.fr

Epinal

40 Quai des Bons Enfants 88000 ÉPINAL

03 87 33 62 47

maison.epinal@grandest.fr

Saverne /Haguenau

Site de Saverne

Château des Rohan - Aile Nord, 67700 Saverne

03 88 03 40 80

maison.saverne-haguenau@grandest.fr

Saverne /Haguenau

Site de Haguenau

Espace Gares et services
10 place Désiré Brumbt 67500 HAGUENAU

03 88 03 40 80

maison.saverne-haguenau@grandest.fr

Strasbourg

6 Rue Oberlin 67000 STRASBOURG

03 88 15 67 40

maison.strasbourg@grandest.fr

Sélestat

1 Avenue de la Liberté 67600 SÉLESTAT

03 88 58 41 11

maison.selestat@grandest.fr

Mulhouse

4 Avenue du Général Leclerc 68100 MULHOUSE

03 89 36 67 68

maison.mulhouse@grandest.fr



ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

Siège du Conseil régional
1 place Adrien Zeller
BP 91006
67070 Strasbourg Cedex
+33 (0)3 88 15 68 67

Hôtel de Région
5 rue de Jéricho
CS70441
51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Hôtel de Région
place Gabriel Hocquard
CS 81004
57036 Metz Cedex 01



www.grandest.fr